

Département de la sécurité, des institutions et du sport **Police cantonale**

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport **Kantonspolizei**

Concept - Réclames routières sur les routes (dès avril 2021)

Compléter le formulaire

Demande d'autorisation pour la publicité temporaire sur les routes

Composition du dossier - Documents à fournir

- Une carte dont le ou les emplacements seront désignés par une flèche;
- Une photo d'ensemble où une flèche montrera l'emplacement de la publicité;
- Un visuel de l'affiche ou de la banderole avec ses dimensions;
- Un préavis favorable, signé par le propriétaire du fond ou de la bâtisse, si la publicité est posée sur la propriété privée d'un tiers et de la commune si le terrain est communal.

Gendarmerie - Section circulation Edition du : 21.08.2023/Cz

Exemples







Obtention de l'autorisation - Conditions / restrictions

Le document *Notice sur les réclames routières* figurant en annexe, précise, par des images, les critères de sécurité pour tous les usagers de la route, conformément au droit sur la circulation routière, ainsi que la référence aux diverses lois, règlements, normes et autres documents en vigueur.

De plus, la législation ci-dessous sera strictement respectée (art 96 OSR).

Sont interdites les réclames routières qui pourraient compromettre la sécurité routière, notamment si elles :

- a. rendent plus difficile la perception des autres usagers de la route, par exemple aux abords des passages pour piétons,
 - des intersections ou des sorties;
- b. gênent ou mettent en danger les ayants droit sur les aires de circulation affectées aux piétons;
- c. peuvent être confondues avec des signaux ou des marques
- d. réduisent l'efficacité des signaux ou des marques.

Sont toujours interdites les réclames routières :

- a. si elles sont placées dans le gabarit d'espace libre de la chaussée;
- b. sur la chaussée, sauf dans les zones piétonnes;
- c. dans des tunnels ainsi que dans des passages souterrains dépourvus de trottoirs;
- d. si elles contiennent des signaux ou des éléments indiquant une direction à suivre.